



# FLASH SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour l'achat d'un équipement de sécurité routière

Le CAES de l'ex SNEPC participe à hauteur de 50% dans la limite de **150 euros** par an pour l'achat d'équipements de sécurité pour :

- **La voiture ou la moto** : Extincteur, GPS, pneus « neige ou 4 saisons » (avec *la carte grise du véhicule de l'adhérent jointe*), chaînes à neige, l'équipement du motard, etc...
- **Le vélo** : l'équipement de protection du cycliste, casque, etc...
- **L'EDPM (engin de déplacement personnel motorisé)** : casque, genouillères, coudières, etc...

**À l'exclusion de l'entretien courant du véhicule, pneus, révision, vidange, freins etc...**

Cette subvention est accordée :

- **À l'adhérent (e) interne uniquement**, à jour de sa cotisation et justifiant de deux années de cotisations consécutives.

**Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :**

- Le document de demande joint
- La facture originale de l'achat au nom de l'adhérent interne
- Votre RIB pour le remboursement par virement

**ATTENTION, la date limite d'envoi de vos demandes de l'année en cours est fixée au 30/11, sauf pour les achats effectués en décembre qui seront acceptés jusqu'au 31/12 (cachet de la poste faisant foi).**

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT  
Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon  
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Flash sécurité routière

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Facture de l'achat
- La carte grise du véhicule (pneus 4 saisons ou hiver)
- RIB (pour une 1<sup>re</sup> demande) pour le remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réserv  au CAES -----

Date de r ception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- - Virement n  \_\_\_\_\_